



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 71131

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des mutuelles AMI quant à l'évolution de l'équilibre financier du système de la CMU. En effet, les adhérents des mutuelles sont appelés à contribuer deux fois puisqu'au-delà du prélèvement obligatoire de 1,75 % sur leur cotisation, les mutuelles AMI seront obligées de leur faire supporter également le déficit technique et de gestion de la CMU dans la mesure où les 1 500 francs par bénéficiaire qui leur sont attribués chaque année pour faire face aux remboursements seront insuffisants. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour permettre aux opérateurs au minimum d'équilibrer le rapport entre les prestations et les cotisations, et aux mutuelles de remplir leur vocation de solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Clément](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71131

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7360